

SARL 34 rue Paul Bert

Société à responsabilité limitée au capital de 150 €

147 rue Gallieni – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

RCS Nanterre 798 210 977

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 JUIN 2025

L'an deux mil vingt cinq, le trente juin à 11 heures, les associés de la société 34 RUE PAUL BERT, société à responsabilité limitée au capital de 150 €, divisé en 150 parts de 1 € chacune, dont le siège social est situé au 147 rue Gallieni – 92100 BOULOGNE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du gérant, adressée à chaque associé.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent BENEDICT,

Gérant, propriétaire de 75 parts

Qui constate la présence de :

- Madame Isabelle BENEDICT, propriétaire de 75 parts

Total des parts représentées 150 parts

La totalité du capital social étant représentée, Monsieur le Président de séance déclare alors que l'assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes clos le 31 décembre 2024 et affectation du résultat
- Approbation de l'absence de rémunération du gérant
- Approbation des conventions réglementées
- Pouvoirs et formalités


IB

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau :

- La feuille de présence qui sera certifiée conforme par le Président après émargement des associés,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Le Président indique que tous ces documents, conformément à la Loi, ont été tenus à la disposition des associés au siège social pendant le délai prescrit et l'assemblée lui en donne acte.

Puis, il procède à la lecture du rapport de gérance.

Diverses observations sont échangées.

Personne ne désirant plus prendre la parole, le président soumet aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels clos le 31 décembre 2024 faisant ressortir un résultat net comptable de 2 352 €, l'affecte en totalité au poste de report à nouveau et donne quitus au gérant pour sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'absence de rémunération du gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le compte courant de Laurent BENEDICT de 81 522 € à la clôture de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.


113

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous les pouvoirs au porteur pour effectuer les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 30.

Il a été dressé le présent procès-verbal pour faire valoir ce que de droit.

Laurent BENEDICT

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Isabelle BENEDICT

A handwritten signature in blue ink, featuring a large 'X' shape formed by two intersecting loops.

CABINET LAURENT BENEDICT

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 06/04/2026

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	150	0,11	150	0,11
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-20 502	-15,66	-9 542	-7,11
Résultat de l'exercice	2 352	1,80	-10 959	-8,17
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	-18 000	-13,75	-20 352	-15,18
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	66 616	50,91	73 612	54,93
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	680	0,52	680	0,51
. Associés	81 522	62,30	80 022	59,72
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	41	0,03	41	0,03
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	148 860	113,76	154 355	115,19
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	130 860	100,00	134 004	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 06/04/2026

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services	9 000		9 000	100,00	8 500	100,00	500		5,88	
Chiffres d'Affaires Nets	9 000		9 000	100,00	8 500	100,00	500		5,88	
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges										
Autres produits										
Total des produits d'exploitation (I)			9 000	100,00	8 500	100,00	500		5,88	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			1 262	14,02	13 924	163,81	-12 662		-90,93	
Impôts, taxes et versements assimilés			354	3,93	346	4,07	8		2,31	
Salaires et traitements										
Charges sociales										
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 087	34,30	3 087	36,32			0,00	
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges										
Total des charges d'exploitation (II)			4 704	52,27	17 357	204,20	-12 653		-72,89	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			4 296	47,73	-8 857	-104,19	13 153		148,50	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés										
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)										
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées			1 945	21,61	2 102	24,73	-157		-7,46	
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			1 945	21,61	2 102	24,73	-157		-7,46	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 945	-21,60	-2 102	-24,72	157		7,47	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			2 352	26,13	-10 959	-128,92	13 311		121,46	

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 06/04/2026

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	9 000	100,00	8 500	100,00	500	5,88
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 648	73,87	19 459	228,93	-12 811	-65,83
RÉSULTAT NET	2 352	26,13	-10 959	-128,92	13 311	121,46
	<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Annexe 2024

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 130 860 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 2 352 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/05/2025 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- En cours de production de services : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.